AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-6-65 333609

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Bulletin n° 57 - JUIN 1965 — 9 JUIN 1965

VIGNE

MILDIOU : L'importante période pluvieuse que nous venons de traverser n'a pas permis d'effectuer dans de bonnes conditions le deuxième traitement recommandé par la Station : difficulté pour les enjambeurs de pénétrer dans les vignes, lessivage des bouillies par les fortes précipitations. Pour ces raisons, nous conseillons un nouveau traitement à appliquer dès réception de l'avis pour ceux qui n'ont pu exécuter le deuxième et de toute façon avant le 15 Juin, pour ceux qui ont réussi à l'effectuer. Apporter le plus grand soin à cette opération puis procéder au relevage des sarments.

OIDIUM : Ajouter un soufre à la bouillie précédente.

VERS DE LA GRAPPE : Si la présence des vers est notée, ajouter un insecticide type curatif.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER & DU POMMIER : Les projections d'ascospores ne sont plus à craindre. Dans les vergers mal protégés où des taches sont apparentes, les contaminations par repiquage peuvent être très importantes. Un traitement s'avère indispensable dans ce cas.

OIDIUM : Ajouter un anti-oïdium à la bouillie ; continuer à éliminer les pousses malades.

POMMES DE TERRE

MILDIOU : Comme l'on pouvait le craindre, des taches de mildiou sont apparues à partir du 4 Juin dans les situations les plus favorables (notamment zone légumière d'AUXONNE).

Les pluies fréquentes et les fortes hygrométries prolongées sont favorables à l'apparition de nouveaux foyers, en particulier dans les vallées de la Saône, du Doubs et de l'Ognon. Toutes les variétés sensibles ayant atteint un certain développement doivent être traitées dès que possible en s'efforçant de bien recouvrir le feuillage, y compris à sa face inférieure, par une pulvérisation fine.

Une très forte averse prolongée ou une pluie fine mais continue de 25 à 30 m/m d'eau peut entraîner un lessivage assez marqué du produit. Le renouvellement du traitement s'impose donc après de telles précipitations si les conditions climatiques continuent d'être favorables au développement du mildiou (le retour d'une période chaude et sèche permettra donc de surseoir au traitement en d'attendre de nouvelles indications de la Station).

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE L'OIGNON : La maladie s'est installée dans les plantations d'oignons et les porte-graines situés en des lieux sensibles, les pluies qui se succèdent sont favorables au développement du champignon. Nous conseillons d'effectuer un traitement dans tous les secteurs, à l'aide d'une bouillie à base d'un produit organique de synthèse du type : Carbatène (200 grammes de matière active/hectolitre) - Manèbe (160 grammes M.A./hectolitre) - Mancozèbe (160 grammes M.A./Hectolitre) - Phaltane (175 grammes M.A./hectolitre) - ou d'un oxychlorure (250 grammes M.A./hectolitre).

L'adjonction d'un mouillant est recommandée.

SEPTORIOSE DU CELERI : Dans les premières plantations, il est recommandé d'effectuer un traitement préventif dans les parcelles où habituellement la maladie se déclare tôt en saison et cause des dégâts sérieux. On utilisera l'un des produits suivants : Oxyquinoléate de cuivre (50 grammes matière active/hectolitre) - Dogadine (90 grammes M.A./hectolitre) - Mancozèbe (160 grammes M.A./Hectolitre) - Manèbe (160 gr. M.A./Hectolitre) - Carbatène (200 grammes M.A./Hectolitre) - Oxychlorure de cuivre (250 grammes M.A./hectolitre). Cependant, signalons que l'oxyquinoléate de cuivre a toujours donné dans les essais les meilleurs résultats, que la Dogadine a une action curative et que l'oxychlorure de cuivre a une action dépressive.

BOTRYTIS DES FRAISES : Poursuivre les traitements avec Captane ou Thirame.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles :

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.